

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Hutel, qui réclame la remis en liberté de son père détenu, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition du citoyen Hutel, qui réclame la remis en liberté de son père détenu, lors de la séance du 25 thermidor an II (12 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 543;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1985\_num\_94\_1\_23248\_t1\_0543\_0000\_6

Fichier pdf généré le 09/07/2021



48

Le citoyen Jean Moliné, père de sept enfans, dont trois sont morts à l'armée, réclame des secours.

Sur la motion d'un membre, la Convention charge son comité de[s] secours de lui en faire un rapport dans les 24 heures (1).

[Un citoyen tailleur [rue de Bondy], âgé de 60 ans, père de vingt sept enfans (2), réclame des secours: ce père expose que, sur 7 enfants qui lui restaient, trois sont partis volontairement pour la défense de la liberté, et un quatrième par l'effet de la réquisition: trois sont morts au champ de bataille, et il n'a pas de nouvelles du quatrième, dont la présence était nécessaire à son existence et à celle de sa femme infirme] (3).

[Applaudissements]

49

Le citoyen Gracchus Hutel aîné paroît à la barre, et réclame la mise en liberté de son père détenu.

Sur la motion d'un membre, la Convention renvoie la proposition au comité de

sûreté générale (4).

50

rapporteur du comité de salut public [BARÈRE] annonce que la réunion des espris dans les armées est démontrée par la réunion des triomphes : il fait lecture d'une lettre des représentans du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, dans laquelle ils assurent que les forfaits de Robespierre, Saint-Just et complices ont causé la plus profonde indignation, et leur châtiment la plus grande joie à toute l'armée qui, dans une adresse très énergique, transmet à la Convention les témoignages de sa fidélité envers la République, et de son attachement pour la représentation nationale.

Le rapporteur continue: Le repaire des émigrés et des traîtres à la France, Trèves, est pris: cette ville, dont les accès sont si difficiles, est au pouvoir de la République. Ainsi la victoire s'est transportée subitement du Midi au Nord; l'armée de la Moselle répond aux chants de triomphe de l'armée des Pyrénées occidentales. Les redoutes ont été emportées avec la baïon[n]ette; l'Autrichien a fui en laissant ses camps, et les

bourgmestres de la ville sont venus apporter les clefs que je dépose sur la tribune. Des magasins, des vivres, des troupeaux nombreux, et des contributions en numéraire sont le prix de la victoire. L'armée française, écrivent les représentans du peuple, a fait prodiges de valeur : partout baïon[n]ette a fait justice de nos ennemis; nous les avons chassés de Remich, de Grevenmacher. Le pont de Confarbruck a été enlevé, leurs canons pris ainsi que 90 prisonniers, sans avoir perdu un républicain. Au même instant, la montagne verte hérissée de canons, et la principale défense de Trèves, est tombée en notre pouvoir. L'ennemi s'est sauvé, après avoir laissé sur la place 5 à 600 morts, beaucoup de blessés, et 80 prisonniers. Le lendemain de ces expéditions, 19 thermidor, toutes les colonnes se sont avancées; dans un instant Trèves a été cerné de toutes parts; l'ennemi l'avoit évacué, et à 3 heures après-midi, l'armée de la République est entrée dans la ville. Nous ne pouvons vous donner, disent les représentans, tous les détails aujourd'hui (1).

BARÈRE, au nom de comité de salut public : Citoyens, je vous ai parlé de l'esprit public qui règne dans les armées; elles le prouvent à la République par des victoires multipliées : la réunion des esprits est démontrée par la réunion des triomphes.

Voici l'adresse de l'armée de Sambre-et-Meuse. Elle est digne d'être insérée au Bulletin; voici cette belle adresse, que vous enverrez sans doute à toutes les armées.

[Gillet, représentant du peuple près l'armée de Sambre-et-Meuse, au comité de salut public].

Au quartier-général, à Warem, le 22 thermidor, l'an 2<sup>e</sup> de la République française, une et indivisible.

Je vous ai mandé, chers collègues, que l'armée de Sambre-et-Meuse avait appris les forfaits des conspirateurs Robespierre, saint-Just et leurs complices, avec la plus profonde indignation, et leur châtiment avec la joie la plus vive.

Cette brave armée a cru devoir donner, dans cette circonstance, une preuve de sa fidélité envers la République et de son attachement pour les représentants du peuple; elle a déposé ses sentiments dans une adresse qu'elle vient de m'envoyer, avec prière de la faire parvenir à la Convention nationale; vous la trouverez cijointe.

L'armée verra avec beaucoup de satisfaction qu'elle soit insérée au Bulletin. Salut et fraternité.

GILLET.

[Les soldats de l'armée de Sambre-et-Meuse à la Convention nationale].

<sup>(1)</sup> P.-V., XLIII, 198. Rapport anonyme. Décret nº 10 384.

<sup>(2)</sup> Dans toutes les gazettes, il est précisé que le pétitionnaire avait à l'origine 27 enfants.

<sup>(3)</sup> Moniteur (réimpr.), XXI, 481; J. Mont., nº 105; J. Sablier, nº 1496; J.Fr., nº 687; M.U., XLII, 414; Ann. patr., nº DLXXXIX; C. Eg., nº 724; F.S.P., nº 404; J. Paris, nº 590.

<sup>(4)</sup> P.-V., XLIII, 198. Rapport anonyme. Décret nº 10385.